

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00047

**APPEL A PROJET AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE-
RENATURER LES RIVIERES ET LUTTER CONTRE LES INONDATIONS A
L'HEURE DE LA GEMAPI - CANDIDATURE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE
AU TITRE DE DEUX OPERATIONS DU CONTRAT DE RIVIERE GIER**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 05 février 2016

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de présents : 43
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de voix : 43

Délibération affichée le : 19 février 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc FAURE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 19 février 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160108-D20160004710-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2016

APPEL A PROJET AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE- RENATURER LES RIVIERES ET LUTTER CONTRE LES INONDATIONS A L'HEURE DE LA GEMAPI - CANDIDATURE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU TITRE DE DEUX OPERATIONS DU CONTRAT DE RIVIERE GIER

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse lance un appel à projet pour les aménagements ambitieux de cours d'eau visant à mieux gérer les inondations et restaurer physiquement les cours d'eau. Les opérations éligibles doivent répondre aux objectifs suivants:

- freiner l'eau de la rivière : restauration de la sinuosité du lit mineur,
- laisser plus d'espace à la rivière : recul de digue, réouverture de cours d'eau couverts et suppression ou abaissement de seuils.

Doté de 25 millions d'euros à l'échelle du bassin versant Rhône-Méditerranée-Corse, l'appel à projet permettra d'accompagner financièrement les lauréats jusqu'à 80 %. Les maîtres d'ouvrages peuvent candidater jusqu'au mois de mars 2016 et seront informés de la décision de l'Agence de l'Eau d'ici le mois d'octobre 2016.

Au niveau du bassin versant Gier, l'un des axes forts du contrat de rivière (2013 - 2020) retenu par les acteurs locaux est de laisser de l'espace à la rivière pour réduire le risque d'inondation, restaurer le fonctionnement écologique du cours d'eau et permettre aux riverains de se réapproprier leurs rivières, ce qui répond parfaitement à l'esprit de cet appel à projet.

Des tronçons prioritaires d'intervention ont été identifiés à l'échelle du bassin versant. Au cours des deux premières années du contrat (2013-2015), ils ont fait l'objet d'investigations pour déterminer les aménagements à réaliser pour respecter simultanément les objectifs hydraulique, écologique et paysager du contrat de rivière.

L'Agence de l'Eau demande de disposer d'un dossier réglementaire complet dans le dossier de candidature.

C'est pourquoi, il est proposé de déposer auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse les deux dossiers de candidature à l'appel à projet conformes aux critères d'éligibilités et qui correspondent, par ordre de priorité, aux deux opérations suivantes :

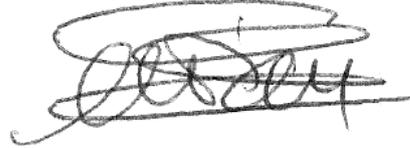
- découverte du Gier en amont de Saint-Chamond, estimée à 3 500 000 € HT,
- restauration du Gier à La Grand'Croix amont (parc de la Platière et ZI de la Péronnière), estimée à 7 300 000 € HT.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à déposer un dossier de candidature à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau pour les deux opérations citées ci-dessus,**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU